



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

*Direction départementale des territoires*

*Service Environnement*

*Mission inter-services de l'eau et de la nature*

**Nos réf. :** DP/AL

**Vos réf. :**

**Affaire suivie par :** Patrice DELAVEAUD

**Tél. :** 03.23.24.64.73 - **Fax :** 03.23.24.64.01

**Courriel :** ddt@aisne.gouv.fr

Laon, le 2 octobre 2012

**Le Directeur départemental des territoires,**

à

Monsieur le Directeur départemental des territoires de la  
Marne  
Service Environnement, Eau, Préservation des  
ressources

40 boulevard Anatole France

BP 60554

51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

(à l'attention de Valérie MUFF)

**Objet :** Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne-Vesle-Suippe

La préparation du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne-Vesle-Suippe a été construite dans le cadre d'une large concertation entre l'ensemble des différents acteurs de la gestion de l'eau territorialement compétents. Ce travail de longue haleine s'est déroulé dans un contexte participatif au sein de la commission locale de l'eau et des commissions thématiques qui ont fonctionné très régulièrement au cours des deux dernières années.

Cet effort de concertation aboutit à un document de synthèse partagé et équilibré qui identifie clairement les enjeux du territoire au nombre de six et en propose une déclinaison en objectifs, puis en orientations et enfin en dispositions opérationnelles. Les dispositions sont hiérarchisées et chiffrées. Leur validation a fait l'objet de nombreuses discussions en groupe de travail et d'arbitrages partagés entre les différents acteurs en présence.

Ce document constitue donc le point d'équilibre en matière de gestion de l'eau entre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de cet ensemble hydrographique cohérent. La Direction départementale des territoires de l'Aisne a participé activement à la concertation qui a accompagné sa conception. Toutes les propositions faites n'ont pas été retenues mais toutes ont été examinées et ont fait l'objet d'un arbitrage partagé.

La Direction départementale des territoires de l'Aisne émet donc un avis favorable à l'agrément de ce projet en l'état.

Le chef du service Environnement,

Patrice DELAVEAUD